

Plénière du 07 Juillet 2009
Intervention sur « la convention du service public ferroviaire régional »

Monsieur le Président, chères et chers collègues,

Au nom de la **CGT** j'indique que nous voterons l'avis proposé par la commission N°1 après intégration par cette même commission de l'amendement présenté par Julien RUIZ.

Nous sommes, en effet, opposés à la mise en concurrence des services publics du pays, notamment des transports ferroviaires et en particulier celui des **Transports Express Régionaux**.

On le voit bien au travers des chiffres qui nous sont présentés, dans un souci évident de préservation de notre environnement et de satisfaction des besoins sociaux des habitants et des salariés vivant et travaillant dans les territoires, ce mode de transport ne peut croître et se développer sans l'intervention et le soutien financier de la puissance publique qu'elle soit locale ou nationale.

Pour être efficace, ce soutien réclame donc impérativement une pleine et entière maîtrise du fonctionnement des TER au moyen d'une entreprise de service public.

On a vu les conséquences désastreuses de la privatisation des chemins de fer en Angleterre et les effets de la concurrence libre et non faussée : trains en panne, supprimés, accidents à répétition... ont conduit les autorités à réviser leurs dogmes idéologiques antérieurs au prix d'un ré investissement lourd en finances publiques.

Dans l'intérêt des contribuables actuels et futurs, évitons de suivre le même chemin.

Les **aquitains ont besoin d'un service public ferroviaire fort** et le transfert de la compétence de la gestion des TER aux régions montre qu'un tel service public peut se développer tout en répondant aux besoins des populations.

Nous nous félicitons, à ce propos, de la signature de la convention pour une durée de 10 ans, parce que nous pensons qu'un service public de qualité ne peut se construire et s'améliorer sur une courte durée.

Nous nous félicitons également de l'engagement pris par les partenaires de réaliser la maintenance des matériels en Aquitaine en rappelant toutefois que l'Aquitaine n'est pas que Bordeaux et qu'il existe, notamment à Hendaye, des infrastructures qui pourraient valablement être réhabilitées et utilisées pour éviter les effets indésirables d'une centralisation excessive sur Bordeaux.

La CGT tient toutefois à exprimer des réserves sur la possibilité évoquée de faire partir un train, « en situation perturbée », (qu'est-ce qu'une situation perturbée ???) avec le seul conducteur, alors que les plus récents matériels achetés circulent déjà trop souvent ainsi, en raison de réserves insuffisantes en personnel.

Nous souhaitons que, pour des **raisons de sécurité évidentes**, de telles pratiques soient rejetées pour le bien-être de tous les passagers. Pour nous, la présence d'un conducteur et d'un contrôleur à bord doit être la règle dans les TER en Aquitaine.

Avant de conclure, je souhaite pointer la dégradation anormale de l'exploitation de la ligne Pau-Oloron depuis le 1er septembre dernier. Elle souffre du remplacement de ses trains électriques par des trains diesel au prix d'un surcoût conséquent à la charge de la région et alors que cette situation n'est ni inéluctable, ni inévitable.

Je vous remercie.

Groupe comité régional CGT Aquitaine